

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 juin 2021

Délibération
n° CA 2021 - 84

**relative à la convention d'action spécifique d'accueil
entre la Faculté d'informatique d'UT1 et l'Université Forestry de Pékin - BFU - (Chine)**

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-3 ;

Article unique

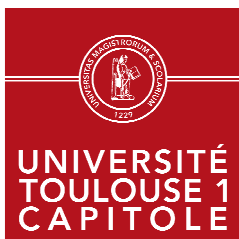
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la convention d'action spécifique d'accueil entre la Faculté d'informatique d'UT1 et l'Université Forestry de Pékin -BFU- (Chine).

La convention se trouve en annexe.

Le Président du Conseil d'Administration



Hugues KENFACK



CONVENTION POUR UNE ACTION SPÉCIFIQUE D'ACCUEIL

**entre l'Université Forestry de Pékin (BFU)
et l'Université Toulouse 1 Capitole (UT1)**

DOCUMENT A USAGE INTERN UNIQUEMENT

ACCORD BI-PARTITE entre :

L'Université Forestry de Pékin en Chine (BFU),

Située Hai Dian Qu, Qing Hua Dong Lu 35 Hao, Beijing 100083 et représentée par le Président de BFU, M. Lizhe AN.

L'Université Toulouse 1 Capitole (UT1),

située 2 rue du Doyen-Gabriel-Marty, 31042 Toulouse Cedex 9, N° SIRET : 193 113 826 00013, N° APE : 8542Z et représentée par son Président, Monsieur Hugues Kenfack.

Les étudiants de BFU sont sélectionnés **dans l'école d'économie et de gestion et l'école d'information** afin d'être admis dans le programme décrit ci-dessous (APC) **pour obtenir un diplôme de Master reconnu par l'Etat français.**

ART 1 : Les Responsables Pédagogiques et Scientifiques du Projet sont :

Pour BFU, Monsieur Deqiang ZHANG, Directeur du bureau international de BFU.

Pour UT1, Monsieur Laurent PERRUSSEL, Professeur en informatique.

ART 2 : DESCRIPTION DU PROGRAMME APC

1- Première année : ANNEE D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS (FLE) à BFU

L'année d'apprentissage du français a lieu à Pékin. Elle est majoritairement destinée à des étudiants chinois de 4^{ème} année **issus de la Faculté d'économie, de gestion ou d'information mais reste ouverte à tous les étudiants.** Elle a pour objectif de former des étudiants motivés en langue française, afin de poursuivre des études en Master à l'issue d'une année préparatoire (APC) à l'UT1. BFU a la responsabilité de sélectionner un groupe d'étudiants de bon niveau **en économie, en gestion ou en management de l'information.**

Conditions d'admission à UT1– année préparatoire

- Les étudiants doivent suivre les cours d'enseignement de français langue étrangère à Pékin pour un volume de 500 heures d'enseignement.
- Les étudiants doivent atteindre la note de B1 minimum au TEF ou au TCF.

- Au second semestre, chaque étudiant passe un entretien individuel noté devant un jury composé de deux professeurs de l'UT1 et d'un intervenant de la formation à BFU. Il a pour objectif d'apprécier les capacités de l'étudiant et ses motivations à venir faire des études en Master 1 à l'UT1. Cet entretien décidera *in fine* si l'étudiant est admis à s'inscrire à l'année préparatoire à l'entrée en Master, pour la rentrée universitaire suivante.

2- Seconde année : ANNEE PREPARATOIRE CHINE (APC), à la Faculté d'Informatique de l'UT1

Cette Année Préparatoire Chine (APC) a pour objectif d'intégrer les étudiants en Master 1 « MIAGE Parcours Ingénierie Métier » (méthodes d'informatique appliquées à la gestion - M1 MIAGE-IM). Ce programme se déroule sur un an, à la Faculté d'Informatique de l'UT1.

Un volume important de cours spécifiques est dispensé exclusivement aux étudiants chinois, en petits groupes, afin de leur apporter les méthodes de raisonnement, les techniques de l'écrit et de l'oral, des compléments de formation, ainsi que le vocabulaire nécessaire aux études en Master 1 MIAGE-IM. Le détail des cours est présenté en annexe de la convention.

A cette formation de 600 heures d'enseignement, s'ajoutent des visites de Toulouse, entreprises de la région et des activités sportives et culturelles permettant de découvrir la culture française et la région Occitanie.

Calendrier : L'année préparatoire débute en septembre et finit le 30 juin.

Examens : Les examens sont organisés en janvier et en juin.

Une attestation de formation avec relevé de notes sera délivrée à chaque étudiant, après décision du jury de la formation APC, fin juin.

Vu le diplôme de Licence obtenu en Chine et les résultats aux examens de Toulouse, chaque étudiant sera admis en Master 1 « Miage Parcours Ingénierie Métier » par la commission d'équivalence pour l'année suivante, si sa note moyenne par semestre est supérieure à 10.

Les étudiants bénéficieront des mêmes conditions financières qu'un étudiant français durant ce Master et l'année suivante. L'admission dans les Master 2 MIAGE Parcours IPM et ISIAD se fera de manière identique à celle des étudiants français.

- Master 2 MIAGE Parcours IPM : Ingénierie des Processus Métiers
- Master 2 MIAGE Parcours ISIAD : Ingénierie des Systèmes d'information et d'aide à la décision

Après l'année APC, les étudiants peuvent candidater individuellement dans les autres formations de l'UT1.

Le site « www.ut-capitole.fr » présente les programmes des deux masters IPM et ISIAD.

ART 3 -PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Chaque partie de cette convention est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution du contrat. Ces règles sont issues du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ART 4 – ENGAGEMENT DES DEUX PARTIES

Cet accord est rédigé en langue française. Il est valable pour une période de 2 ans avec prise d'effet à la date de sa signature, sauf dénonciation préalable par l'une des deux parties au moins un an à l'avance.

1- UT1 (Faculté d'informatique) s'engage à :

- garantir la fiabilité de ce projet et dispenser aux étudiants un enseignement conforme au descriptif de l'APC ;
- à ce que le coût des cours APC préparatoires proposés à UT1 soit de 4100 (quatre mille cent euros) euros par étudiant, ce qui correspond uniquement aux frais annuels d'inscription d'un étudiant en APC, y compris les 600 heures de cours, la sécurité sociale et les activités culturelles du programme ;
- ce que, conformément à l'article L. 123-7-1 du code de l'éducation, les étudiants accueillis dans le cadre de cette convention puissent être exonérés des frais différenciés. Les étudiants doivent par ailleurs s'acquitter des droits d'inscription classiques. Ils s'élèvent à 243€ pour l'année 2020-2021.
- à avoir un groupe de 20 étudiants environ chaque année. En dessous de 18 étudiants, le programme peut être suspendu ;
- participer à la commission de sélection dans les conditions définies supra ;
- délivrer le diplôme et le grade universitaire à l'étudiant qui a suivi les programmes pédagogiques conformément aux règles en vigueur, et qui a satisfait aux épreuves d'examen qui s'y rattachent. Les masters délivrés par l'UT1 en *Informatique des Organisations* sont des diplômes nationaux reconnus par le Ministère de l'Education Nationale français et donc par le gouvernement chinois,
- participer à l'élaboration des programmes de formation de l'année d'apprentissage du FLE à BFU , et aux missions de sélection ;
- informer Campus France à Pékin, de la mise en œuvre de ce programme de manière à faciliter la délivrance des visas

2- BFU (Bureau International) s'engage à :

- présélectionner un groupe d'étudiants, préparant le BENKE (bac+4), en 4^{ème} année de spécialité d'économie-gestion, ou bien déjà diplômé du BENKE,
- organiser un contrôle continu des connaissances régulièrement.

Fait à

Fait à

le.....

le.....

Le Président de BFU

Le Président de l'UT1

Lizhe AN

Hugues KENFACK

Annexe « Année Préparatoire Chine » - programme détaillé

Ci-après, le détail des cours de l'année pré-Master APC-MIAGE. Durant cette année, les étudiants étudieront le français pendant 60 heures, l'informatique et les statistiques.

Premier semestre

14 semaines (septembre – début de janvier)

Cours	Nombre moyen d'heures par semaine	Total
Writing in French	7,5	100
Speaking in French	3	50
English	1,5	30
Personal Project (CV, introducing letters...)	1	15
Programming (Python)	3	45
Information Technology and Information Systems Modelling	2,5	35
Statistics	3	45
Corporate Management	2	25
<i>Total</i>	23,5	345

Deuxième semestre

14 semaines (mi-janvier – mi-mai)

Cours	Nombre moyen d'heures par semaine	Total
Writing in French	7,5	100
Speaking in French	3	50
English	1,5	30
Personal Project (writing a report, ...)	2	30
Database Modelling	4	45
Information Systems Analysis	3	45
<i>Total</i>	21	315



**PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE (FRANCE)
(ci- après désignée "UT1")
ET L'UNIVERSITÉ FORESTRY DE PÉKIN (CHINE)
(ci- après désignée "BFU")**

DOCUMENT A USAGE INTERNE UNIQUEMENT

L'Université Toulouse Capitole, sise au 2 rue du Doyen Gabriel – Marty – 31042 Toulouse cedex 9 – France,
N° SIRET : 193 113 826 00013, N° APE : 8542Z, et représentée par son Président Monsieur Hugues KENFACK
Et

L'Université Forestry de Pékin, localisée à Hai Dian Qu, Qing Hua Dong Lu 35 Hao, Beijing 100083 and représentée par son Président,
Mr Lizhe AN.

Dans le but de renforcer les liens de coopération et de développer les échanges, UT1 et BFU conviennent du présent accord selon les termes définis ci-après.

1. Domaines de coopération

La coopération entre les deux établissements participe au développement des relations universitaires et culturelles entre les deux établissements.

2. Objectifs

1. Encourager les échanges d'étudiants entre les deux établissements,
2. Faciliter l'accueil de doctorants,
3. Mettre en place des échanges d'enseignants entre les deux établissements pour des missions de courte et moyenne durée,
4. Echanger régulièrement des documents et publications scientifiques produits par les deux établissements
5. Permettre le développement de programmes de recherche communs dans les différents centres et laboratoires de recherche d'UT1 et de BFU

3. Echanges dans le domaine de l'enseignement et de la recherche

L'université de rattachement s'acquitte en principe des frais de déplacement et per diem pour ses chercheurs et enseignants. L'établissement d'accueil accepte toutefois de faciliter leur venue et si possible de leur procurer un logement.

4. Echanges d'étudiants

Un protocole d'accord spécifique pour les échanges d'étudiants définira les conditions et le nombre d'étudiants concernés. Ce protocole sera revu tous les ans.

5. Protection des données à caractère personnel

Chaque partie de ce protocole d'accord est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution du contrat. Ces règles sont issues du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

6. Durée

Le présent accord prendra effet pour une période de deux (2) ans à compter de la date de signature. Il pourra être résilié par l'une ou l'autre partie sur notification écrite transmise au moins six (6) mois avant qu'il ne parvienne à son terme.

Le présent accord est établi en 2 exemplaires.

Au nom de BFU :
Lizhe AN
Président

Au nom d'UT1 :
Hugues KENFACK
Président

Date

Date